

Charte : Relations entre NIR-INDUSTRY et les opérateurs industriels & retail

Préambule

Après plusieurs années de recherche, la société Nir-Industry a abouti à la création d'une méthode d'analyse permettant la détection des perturbateurs endocriniens œstrogènes dans les produits de grande consommation. Cette méthode a été élaborée avec la participation d'Ephyla (Arzal)

La société Nir-Industry envisage ainsi d'accompagner les entreprises industrielles dans leur démarche de développement de produits et de les conseiller, dans le but de trouver des solutions de réduction ou d'élimination des perturbateurs endocriniens dans les produits de grande consommation, selon les résultats d'analyse obtenus.

NOS ENGAGEMENTS

Engagement 1 : Rigueur scientifique

- La société Nir-Industry s'engage à faire usage de la méthode d'analyse qu'elle a élaboré, basée sur une logique de contenu en perturbateurs endocriniens dans les produits de. Cette technique vise uniquement les perturbations œstrogènes. Elle s'applique toujours à des produits finis et jamais à des ingrédients.
- La société Nir-Industry s'engage à suivre un protocole analytique et d'échantillonnage bien défini, en respectant [les lignes directrices de l'OCDE pour l'analyse des produits chimiques](#) :
 - Section 1 : Propriétés physico-chimiques
 - Section 2 : Effets sur les systèmes biotiques
 - Section 3 : Devenir et comportement dans l'environnement
 - Section 4 : Effets sur la santé
 - Section 5 : Autres lignes directrices d'analyses
- La société Nir-Industry s'engage à réaliser une validation croisée des résultats d'analyses obtenus (triplicata). Les méthodes d'analyses appliquées par la société Nir-Industry prennent en compte l'état de la science et de la technique.
- La société Nir-Industry s'engage à fournir un rapport analytique détaillé selon la demande client.

Engagement 2 : Confidentialité

- La société Nir-Industry s'engage à ne pas faire état des résultats d'analyse ou des conseils fournis à ses clients, sans leur accord préalable et écrit.
Aucune information ne sera communiquée aux tiers sur l'entreprise et/ou sur ses produits analysés. Toutefois, cette confidentialité n'interdit pas à la société Nir-Industry d'intégrer les résultats d'analyses dans des résultats synthétiques anonymisés.

Engagement 3 : Confiance

- La société Nir-Industry pourra fournir des conseils sur demande du client pour améliorer les matrices des produits analysés.
- La rémunération de la société Nir-Industry sera convenue entre les parties avant la réalisation de sa prestation d'analyse et/ou de conseil.
- Les résultats obtenus ne concernent que les échantillons analysés, et ils ne sauraient engager la société NIR-INDUSTRY sur une extrapolation à d'autres échantillons similaires (par exemple, sur d'autres lots de production de la même référence).
- La société Nir-Industry pourra communiquer les résultats synthétiques des analyses réalisées à des tiers, sans mention de l'entreprise, ni du ou des produits concernés.
- Nir-Industry s'engage à ne communiquer sur l'identité de ses clients : témoignages, logo, etc... que s'il dispose de leur accord préalable et écrit.

Engagement 4 : Transparence

- Le client dispose du droit de faire interpréter par un toxicologue les résultats obtenus par Nir-Industry en fonction des conditions d'utilisation finales du produit analysé.
- La société Nir-Industry s'engage à ce que ses laboratoires soient visitables sur demande, avec un préavis de 8 jours, à Versailles et/ou en Bretagne.

Charte : Relations entre NIR-INDUSTRY et les diffuseurs plateformes, média et ONG

Préambule

Après plusieurs années de recherche, la société Nir-Industry a abouti à la création d'une méthode d'analyse permettant la détection des perturbateurs endocriniens dans les produits de grande consommation. Cette méthode a été élaborée avec la participation d'Ephyla (Arzal).

La société Nir-Industry envisage ainsi d'accompagner les entreprises industrielles dans leur démarche de développement de produits et de les conseiller, dans le but de trouver des solutions de réduction ou d'élimination des perturbateurs endocriniens dans les produits de grande consommation, selon les résultats d'analyse obtenus.

NOS ENGAGEMENTS

Engagement 1 : Rigueur scientifique

- La société Nir-Industry s'engage à faire usage de la méthode d'analyse qu'elle a élaboré, basée sur une logique de contenu en perturbateurs endocriniens dans les produits de. Cette technique vise uniquement les perturbations œstrogènes. Elle s'applique toujours à des produits finis et jamais à des ingrédients.
- La société Nir-Industry s'engage à suivre un protocole analytique et d'échantillonnage bien défini, en respectant [les lignes directrices de l'OCDE pour l'analyse des produits chimiques](#) :
 - Section 1 : Propriétés physico-chimiques
 - Section 2 : Effets sur les systèmes biotiques
 - Section 3 : Devenir et comportement dans l'environnement
 - Section 4 : Effets sur la santé
 - Section 5 : Autres lignes directrices d'analyses
- La société Nir-Industry s'engage à réaliser une validation croisée des résultats d'analyses obtenus (triplicata). Les méthodes d'analyses appliquées par la société Nir-Industry prennent en compte l'état de la science et de la technique.
- La société Nir-Industry s'engage à fournir un tableau matriciel des résultats avec étude statistique, selon la demande du donneur d'ordre.

Engagement 2 : Confidentialité

- La société Nir-Industry s'engage à ne pas faire état des résultats d'analyse ou des conseils fournis à ses clients, sans leur accord préalable et écrit. L'engagement ne se fera ni au nom de l'entreprise, ni au nom de la marque des produits. Toutefois, cette confidentialité n'interdit pas à la société Nir-Industry d'intégrer les résultats d'analyses dans des résultats synthétiques anonymisés.
- La société Nir-Industry dispose du droit d'intégrer les résultats des études qu'elle réalise dans des données statistiques, et ces dernières sont publiables sur son site internet et/ou celui de ses partenaires.

Engagement 3 : Confiance

- La société Nir-Industry dispose d'un droit de copropriété des résultats d'analyse avec le donneur d'ordre.
- Le donneur d'ordre a le devoir de respecter l'intégrité des données obtenues pour ne pas les dénaturer ou les interpréter hors de leur contexte analytique. Il se doit également de mentionner la société Nir-Industry comme source d'information dans le cadre de la publication des résultats d'analyses obtenus.
- La rémunération de la société Nir-Industry sera convenue entre les parties avant la réalisation de sa prestation d'analyse et/ou de conseil.
- Les résultats obtenus ne concernent que les échantillons analysés, et ils ne sauraient engager la société NIR-INDUSTRY sur une extrapolation à d'autres échantillons similaires (par exemple, sur d'autres lots de production de la même référence).
- La société Nir-Industry pourra communiquer les résultats synthétiques des analyses réalisées à des tiers, sans mention de l'entreprise, ni du ou des produits concernés.
- Nir-Industry s'engage à ne communiquer sur l'identité du donneur d'ordre : témoignages, logo, etc... que s'il dispose de son accord préalable et écrit.

Engagement 4 : Transparence

- La société Nir-Industry s'engage à ce que les études qu'elle réalise soient à caractère d'information générale et ne sauraient cibler un opérateur spécifique du marché.
- La société Nir-Industry s'engage à ce que ses laboratoires soient visitables sur demande, avec un préavis de 8 jours, que ce soit à Versailles et/ou en Bretagne.